

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Lundi 26 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, MM. COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, LAUDATO Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme PERES	à	Mme. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Mars 2012

Délibération N°2012 / 70

Modification de l'Autorisation de Programme pour la réalisation de l'Opération Grand Site de la Parata.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'établissement du décompte général et définitif des marchés de l'aménagement du site de la Parata est en cours, le montant total de l'opération devrait s'établir à 7 043 101,01 € TTC.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer le montant de l'autorisation de programme à 7 043 101,01 € TTC

Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi qu'il suit :

FEDER	2 076 352,98 €
DIREN	847 178,51 €
OEC	1 310 058,15 €
CG 2A	826 558,15 €

Il est proposé au conseil de voter des crédits de paiements au BP 2012 de 165.000 €.

Il est demandé au Conseil municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus, vu le code général des collectivités territoriales, vu le décret 97-175 du 20 février 1997, vu l'instruction M14, considérant que le vote en AP /CP est nécessaire au montage de ce dossier.

- de porter le montant de l'autorisation de programme et fixer la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP : 7 043 101,01 € TTC

Réalisé exercice 2004 à 2011	6 722 385,21 €
CP au BP 2012	165 000,00 €
CP au BS 2012 (report de crédits)	155 715,80 €

- de dire que les dépenses sont équilibrées comme suit :

Subvention FEDER	2 076 352,98 €
Subvention DIREN	847 178,51 €
Subvention OEC	1 310 058,15 €
Subvention CG 2A	826 558,15 €
Part communale (sur TTC)	1.820 004,09 €

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu, la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu, la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu la loi d'orientation budgétaire n° 92.125 du 6 Février 2004,
Vu la loi n°93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 mars 2012.

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

de porter le montant de l'autorisation de programme et fixer la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP : 7 043 101,01 € TTC

Réalisé exercice 2004 à 2011	6 722 385,21 €
CP au BP 2012	165 000,00 €
CP au BS 2012 (report de crédits)	155 715,80 €

DIT

que les dépenses sont équilibrées comme suit :

Subvention FEDER	2 076 352,98 €
Subvention DIREN	847 178,51 €
Subvention OEC	1 310 058,15 €
Subvention CG 2A	826 558,15 €
Part communale (sur TTC)	1.820 004,09 €

que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2012

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIRE CONFORME
LE DEPUTÉ MAIRE

S. RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120326-2012_70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2012